

CONSEILLER du SALARIE

Article L1232-8 à L1232-11 et D1232-9 et suivants du Code du Travail

ATTESTATION DU SALARIE AYANT BENEFICIE DE L'ASSISTANCE DU CONSEILLER DU SALARIE

Je soussigné(e).....

Atteste que Mme/ M.

m'a assisté(e) lors de l'entretien préalable à un éventuel licenciement
 lors d'un entretien préparatoire à la rupture conventionnelle

Qui a eu lieu le// Entre H Et H

Dans les locaux de l'entreprise

A l'adresse suivante :

.....

.....

Il n'y a pas eu de rendez-vous préparatoire entre Mme/ M..... et moi-même ;

Un rendez-vous préparatoire a eu lieu ce même jour entre H Et H

Un rendez-vous préparatoire a eu lieu, mais a une autre date ⁽¹⁾://

Fait à :

Le :

Signature du salarié(e)

Information statistiques complémentaires

Effectif de l'entreprise :

Moins de 10 De 10 à 49 De 50 à 199 200 et +

Secteur d'activité :

Industrie Commerce Agriculture Transport Bâtiment Autres

Le salarié assisté est : Femme Homme

Un exemplaire est à remettre à la DDETSPP des Hautes Alpes avec l'état mensuel de frais de déplacement.
Un exemplaire est à conserver par le conseiller du salarié

⁽¹⁾Rappel : les absences de l'entreprise pour des rendez-vous préparatoires ne se situant pas immédiatement avant l'entretien préalable n'entrent pas dans le cadre des autorisations d'absences fixé par l'article L1232-9 du code du Travail.